



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 1370

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de la défense sur ses intentions en matière de réforme du service national. En effet, un débat s'est instauré ces dernières années sur l'éventualité de réaménager la durée et la forme du service national. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le service national, qui présente une utilité militaire et une valeur civique indéniable, reste, avec l'école publique, l'une des matrices de l'unité nationale. Il brasse en effet des jeunes d'origines diverses et les ouvre à des expériences enrichissantes. Le supprimer serait une erreur, mais il faut, à partir des nécessités de la défense, tout à la fois le moderniser et le diversifier. Le service militaire doit en effet être mieux adapté à la fonction opérationnelle des armées, c'est-à-dire au service des armées modernes, qui requièrent des qualifications de plus en plus élevées et des hommes de plus en plus entraînés et expérimentés. Cela pourrait se faire en dispensant à tous les appelés une instruction militaire de base plus soutenue que celle actuellement offerte et en permettant à une partie d'entre eux d'acquiescer une plus grande qualification militaire à travers des formules comme celle des volontaires du service long (seize mois à deux ans). Le service militaire peut également être modernisé par la réduction de la part des lourdes et quelquefois fastidieuses servitudes dont les appelés doivent s'acquiescer. Il n'est pas possible de les supprimer, mais un effort de regroupement des unités de l'armée de terre devrait permettre de les alléger. Enfin, le service national doit être davantage diversifié. Si le service militaire en est la principale forme avec un recrutement annuel de 260 000 jeunes, quelques 10 000 appelés accomplissent leur service national sous une forme civile : dans la coopération, dans l'aide technique ou dans la police par exemple. Il reste néanmoins encore 30 p 100 de jeunes qui sont exemptés, dispensés ou réformés. Il serait donc juste et utile d'accueillir davantage d'appelés dans les formes non militaires du service national en ouvrant plus largement l'éventail des possibilités et en augmentant les capacités d'accueil. Une réflexion d'ensemble sur le service national est engagée au sein du ministère de la défense. Le ministre fera connaître prochainement les orientations qu'il aura retenues en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1370

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2295